

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE		
Tél : +32 (0) 10 48 29 63	Fax :	Mail : social.lln.bac@helha.be
HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 45	Fax : +32 (0) 65 40 41 55	Mail : social.mons@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Montignies-sur-Sambre (HD) 134 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 22 80	Fax : +32 (0) 71 20 22 85	Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 03 Histoire et actualité politiques et sociales			
Code	SOAS1B03AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Christine MACHIELS (christine.machiels@helha.be) Céline FREMAULT (celine.fremault@helha.be) <u>HELHa Mons - Campus</u> Pierre TILLY (tillyp@helha.be) Bruno LAMBERT (bruno.lambert@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre</u> Luc BLANCHART (blanchartl@helha.be) Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be) <u>HELHa Montignies-sur-Sambre (HD)</u> Bruno HAUTENNE (bruno.hautenne@helha.be) Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à montrer aux étudiants que toute question contemporaine ainsi que le fonctionnement de la société ont une dimension historique et politique et que la connaissance de celles-ci permet de mieux les comprendre.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques

- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
 - 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIÉTAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
 - 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
 - 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTÉS UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
 - 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Appréhender l'actualité sociale et politique
- II. Comprendre le contexte de l'action sociale, son histoire et son rapport au politique
- III. Connaître et comprendre les enjeux, les luttes et les compromis actuels et passés au niveau social et politique
- IV. Connaître et comprendre le rôle des institutions et des acteurs au niveau politique et social

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOAS1B03ASA	Histoire	48 h / 4 C
SOAS1B03ASB	Droit public	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOAS1B03ASA	Histoire	40
SOAS1B03ASB	Droit public	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 6/60 du Bloc 1.

Principe général : la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent : Histoire 66,7% Droit public 33,3%

Exceptions

1. S'il est constaté un seul échec de 7/20 (ou inférieur à 7/20) dans une activité d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note de 7/20 (ou inférieure à 7/20) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs –, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR

(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est prise par le jury de valider l'UE malgré la note d'échec, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Evaluation du 2e quadrimestre (juin)

Pour une UE organisée sur un seul quadrimestre, dans l'hypothèse où la note globale obtenue en janvier (session dispensatoire) pour l'unité d'enseignement n'atteint pas 10/20,

ou Pour une UE organisée sur les 2 quadrimestres, dans l'hypothèse où une note partielle relative à une des activités d'apprentissage n'atteint pas 10/20,

pour une (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en janvier

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de juin (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il a le choix soit de NE PAS représenter l'évaluation de cette activité d'apprentissage et de maintenir ainsi la note obtenue en janvier ; soit de REMETTRE EN JEU cette note en représentant l'évaluation en juin.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre)

Dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE,

pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Histoire			
Code	11_SOAS1B03ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Christine MACHIELS (christine.machiels@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours porte sur l'évolution de notre société dans le domaine politique et social depuis la fin du XVIII^e siècle à nos jours.

Le travail social s'inscrit dans un contexte politique, économique et social précis. Ce dernier n'est pas le fruit du hasard mais le produit d'une histoire. La bienfaisance, la philanthropie, l'aide ou l'intervention sociale, suivant le vocabulaire usité à chaque époque, sont révélateurs des lignes de force qui sous-tendent les différents modèles de société. Ainsi analyser la question sociale à travers le temps, est un très bon indicateur de la manière dont chaque société traite ses « exclus ». Cette évolution n'est pas linéaire. Elle suppose des acteurs, des dynamiques parfois contradictoires, des choix qui sont le produit de rapports de forces au sein des groupes politiques, économiques et sociaux.

Les objectifs visés par l'activité d'apprentissage sont :

- comprendre la dynamique qui sous-tend la manière dont chaque société traite ses « exclus » ;
- montrer que toute question, toute institution sociale - et donc même une école de formation sociale - a une profondeur et une histoire, à la fois spécifique et collective ;
- permettre à chacun et chacune de mieux comprendre la société dans laquelle il ou elle vit ;
- contribuer à faire de l'assistant-e social-e un acteur ou une actrice qui maîtrise le milieu dans lequel il ou elle œuvre.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

1. Maîtriser des concepts, un vocabulaire, une chronologie qui permettent de situer l'action sociale, économique et politique dans une ligne du temps.
2. Questionner une situation, un fait, un évènement dans leur contexte.
3. Repérer les acteurs en présence et les dynamiques qui les sous-tendent.
4. Analyser une problématique sociale contemporaine en se référant au passé.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Introduction à l'histoire politique et sociale de la Belgique de la Révolution française à nos jours

Le cours se décline en 4 parties :

1. Les mutations politiques avec le développement de la démocratie politique et le rôle de l'État à travers un exemple : la bienfaisance
2. Industrialisation et société avec l'émergence de la question sociale

3. Les mutations politiques et sociales provoquées par la Grande Guerre avec un accent porté sur la crise des années trente et ses conséquences.
4. Les "Trente glorieuses" et la crise des années septante, avec un aperçu de l'État providence à l'État social actif.

Démarches d'apprentissage

Le cours se donne en face à face dans un grand auditoire. En fonction des thématiques abordées, la question est introduite à partir d'un article, d'un fait ou d'un positionnement contemporain. Par partie, un cas est approfondi en multipliant le type de sources (écrites, films, témoignages). Des experts peuvent également être invités pour éclairer un sujet. Le cours est illustré.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Une chronologie ainsi qu'un portefeuille de « documents ».
- Exposé accompagné de diapositives.
- Projection de films d'auteurs et de documentaires « historiques ».
- Analyse de documents d'archives ou articles de presse contemporains
- Débats sur des questions contemporaines et leurs liens au passé.

Ouvrages de référence

COENEN M.-Th. (sous la dir.), *Questions d'histoire sociale*, Bruxelles, CARHOP-FEC, 2ème édition, 2005

Supports

- Syllabus régulièrement revu et augmenté
- Portefeuille de lectures
- Diapositives
- Sites internet de référence
- Utilisation régulière de la plateforme Claroline : documents, articles qui viennent illustrer la matière vue au cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Épreuve écrite sur base de l'appropriation du cours.

- a. Définitions de concepts, d'acteurs ou évènements-clé.
- b. Des questions ouvertes visant à contextualiser une problématique (restitution)
- c. Analyse d'un document-source vu au cours ou non vu au cours, mais qui fait explicitement référence à une matière vue au cours : capacité d'analyse et à recontextualiser le document.

Mêmes modalités et critères pour chaque période d'évaluation

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Voir la fiche de l'unité d'enseignement, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période

d'évaluation de janvier.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit public			
Code	11_SOAS1B03ASB	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Céline FREMAULT (celine.fremault@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage doit permettre aux étudiant-e-s de disposer d'une connaissance de base des différents concepts de droit public liés notamment à leur fonction professionnelle directe.

Les objectifs de l'activité d'apprentissage sont :

- permettre aux étudiant-e-s d'acquérir une bonne compréhension des concepts juridiques liés au droit public et à l'état Fédéral belge ainsi qu'aux entités fédérées :
 - Constitution (droits et libertés)
 - État fédéral (Parlement et gouvernement fédéral)
 - Entités fédérées (Parlements et gouvernements)
- leur permettre d'acquérir une bonne connaissance générale de la vie publique et politique - système électoral, voix d'acquisition et d'attribution de la nationalité...

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

- Maîtriser les différentes notions de droit public et en particulier constitutionnel.
- Identifier le champ de compétences des différents niveaux de pouvoir

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Introduction : Concept du droit, différence entre droit public et droit privé...
- Les 6 principes dirigeant l'État fédéral - Représentativité du peuple, Constitution, la Belgique (de l'unitaire au fédéral), système électoral...
- La Constitution belge
- État fédéral et entités fédérées :
 - Le « fédéral » : Parlement (Chambre, Sénat), Gouvernement (Formation, travail, démission...)
 - Les « fédérés » : Parlements et gouvernements
- La répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir en Belgique

Démarches d'apprentissage

- Enseignement magistral « actif » : énoncé des principes et mise en perspective constante avec l'actualité politique...
- Mise par écrit au tableau des têtes de chapitres, mots-clés...

Dispositifs d'aide à la réussite

- A chaque début de cours, rappel des principaux concepts vu cours précédent
- Temps de questions / réponses pendant le cours spontanément ou durant les pauses

Ouvrages de référence

La Constitution Belge

Supports

Un syllabus composé de 2 parties (1 et 2) + une constitution mise à jour

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit qui nécessite une bonne connaissance du cours (approfondie et détaillée) en lien avec les acquis d'apprentissage.

L'exemplaire de la Constitution belge tel que délivré par l'enseignant peut être consulté lors de l'examen.

3 relevés de présence sont prévus et non annoncés. Si l'étudiant-e est présent-e lors des 3 relevés, il bénéficiera d'un point complémentaire lors de la 1re évaluation.

Mêmes modalités et critères pour chaque période d'évaluation, à l'exception du point complémentaire relatif à la présence qui n'est pris en compte que lors de la première évaluation.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Voir la fiche de l'Unité d'enseignement, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).